

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
8 février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs – Fatima BENKHEIRA - Cyril BRUZZESE – Sylvie DESCHAMPS – Clémentine FIGUET – - Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE - –Annie MONNERY – Béatrice MOULIN MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Luc PETIT - Jean-Pierre PODKOWA – Emilie RATTON - Jessica ROSINET - Pascal ROUSSET – Kenan SOLMAZ - Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Maria-Dolorès THUDEROZ –Claude VARENNES – Jérémie VIAL

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 20

PROCURATIONS : 05

VOTANTS : 25

POUR : 25

ABSTENTION : 0

CONTRÉ : 0

N° 2024-07

Avaient donné procuration : Messieurs - Serge BERNARD (pouvoir à Jérémie VIAL) Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT) – Willy GABRIEL (pouvoir à Kenan SOLMAZ) – Eliane GEOFFROY (pouvoir à Sylvie DESCHAMPS) – Patrick RAMON (pouvoir à Yannick PAQUE)

Étaient absents excusés : Messieurs –Yann FLAMANT –Ilyes TELALI – Mme Sylvie DESCHAMPS a été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Modification délibération 2023-76 (fonds verts sur éclairage public)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les services de l'état n'ont pas pu gérer dans les temps le dossier déposé en 2023, Considérant que les montants étaient alors estimatifs et qu'une actualisation peut être faite,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement suivant :

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	A préciser le cas échéant	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Fonds vert			400 000€	80,00%
Fonds européens				0,00%
DETR				0,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Fonds mobilités actives				0,00%
Pacte local des solidarités				0,00%
Autres aides état				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil Départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
Sous total aides publiques	Taux de financement public		400 000€	80,00%
Opération standardisées CEE				

Autres aides non publiques			
A préciser			
Sous-total autres aides non publiques		0,00€	0,00%
Part de la collectivité	Fonds propres	90 000,00€	
	Emprunt		
	Crédit bail ou autres		
	Recettes générées par le projet ou moindres dépenses de fonctionnement	10 000,00€	
Participation du porteur de projet (autofinancement)		100 000,00€	20,00%
TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)		100 000,00€	20,00%

- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération

Le Maire

Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.